

EXPERIMENTATION
INTER REGIONALE

PRIMORDIAL

« LES SOINS PRIMAIRES
C'EST PRIMORDIAL »

Appliquer le nouveau modèle de financement au forfait issu de l'expérimentation PEPS à des centres de santé nouvellement créés dans des zones de désertification médicale.

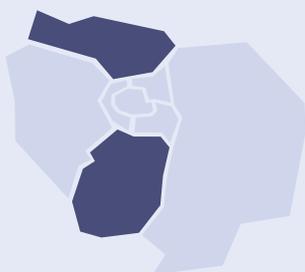


PORTEUR DU PROJET

Ramsay Générale de Santé

EXPÉRIMENTATEURS FRANCILIENS

Centre de santé de Ris-Orangis, et Centre de santé d'Argenteuil



91 95

Autres régions : ARA (3 centres de santé)



5 ans



12 231 K € (FISS)



[Cahier des charges](#)
[Avis CTIS](#)



France entière

Population générale, **31 500** patients



Publié au Journal officiel
le **31/10/2020**



FINANCEMENT SUBSTITUTIF
rémunération forfaitaire des médecins
généralistes et des infirmières, en substitution
du paiement à l'acte des soins pour l'ensemble de
la patientèle médecin traitant



ars-idf-art51@ars.sante.fr





MODÈLE ORGANISATIONNEL

Mots clés :

ville, population générale, centres de santé, désert médical

L'expérimentation proposée est innovante au sens où elle repose sur un **parcours standard de prise en charge** des patients, intégrant notamment l'orientation des patients en amont de la consultation en fonction de leurs besoins (vaccination, renouvellement d'ordonnance...) via l'utilisation d'un **outil numérique et/ou une infirmière d'orientation** ainsi que la **délégation de tâches** dans la mesure du possible en utilisant les **protocoles de coopération** déjà validés dans les régions ciblées.

Elle repose également sur une **standardisation des processus médicaux** pour les principales prises en charge et sur le suivi systématique d'**indicateurs de résultats** ainsi que sur l'utilisation croissante de la **télé médecine pour des prises en charge ciblées**.

L'expérimentation Primordial a pour objet d'appliquer le nouveau modèle de financement au forfait issu de l'expérimentation **PEPS** à des **centres de santé nouvellement créés** dans des **zones de désertification médicale**. Ce projet présente deux particularités par rapport au cahier des charges PEPS tel que défini dans l'arrêté du 19 juin 2019 :

- l'ouverture d'un nouveau Centre de santé ex nihilo;
- le fonctionnement au forfait dès sa création (pas d'année blanche).



MODÈLE FINANCIER

Le **modèle de financement** de cette expérimentation est celui défini dans le cadre de l'**expérimentation Peps** :

- **rémunération forfaitaire des médecins généralistes, en substitution du paiement à l'acte des soins concernés par le champ de l'expérimentation,**
- **pour l'ensemble de la patientèle avec médecin traitant du centre de santé.**

Le paiement à l'acte est maintenu pour les actes « hors Peps » et pour les patients qui ne sont pas « médecin traitant » du centre de santé.

Pour chaque profil de patient un montant forfaitaire est calculé sur la base des dépenses constatées au niveau national.

Le financement prend également en compte différents facteurs, tels que :

- les caractéristiques de l'équipe et de sa patientèle ;
- les caractéristiques des territoires concernés, via une modulation relative au taux de pauvreté de la commune d'implantation des CDS ;
- la qualité de la prise en charge appréciée pour l'ensemble de l'équipe impliquée.



MISE EN ŒUVRE DE L'EXPÉRIMENTATION

Lancement de l'expérimentation au 2^{ème} semestre **2021**

Fin de l'expérimentation 2^{ème} semestre **2026**

Dates prévisionnelles - Ouverture premier centre prévue au dernier trimestre 2021